



Un nouveau chapitre dans les relations entre l'OTAN et l'Afghanistan à partir de 2015

L'engagement de l'OTAN en Afghanistan s'appuie depuis début 2015 sur trois éléments étroitement liés : la mission « Resolute Support » de formation, de conseil et d'assistance dirigée par l'OTAN au profit des forces de sécurité afghanes, une contribution au vaste effort visant à soutenir financièrement les forces de sécurité afghanes, et un partenariat durable renforcé entre l'OTAN et l'Afghanistan.

Mission Resolute Support

Resolute Support est une mission non combattante dirigée par l'OTAN. Elle a été lancée le 1er janvier 2015, dans le but d'aider les forces de sécurité afghanes à développer les capacités qui leur permettront de continuer à défendre le pays et à protéger la population de manière durable. Elle englobe des activités de formation, de conseil et d'assistance aux niveaux des ministères chargés de la sécurité et d'autres institutions nationales, ainsi qu'aux échelons supérieurs de l'armée et de la police. Cette nouvelle mission a plusieurs fonctions, à savoir, notamment :

- soutenir la planification, la programmation et la budgétisation ;
- assurer la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et le contrôle ;
- contribuer à l'application des principes de l'état de droit et de la bonne gouvernance ;
- contribuer à la mise en place et au soutien des processus qui concernent, entre autres, la génération de force, le recrutement, la formation, la gestion et le perfectionnement du personnel.

La mission Resolute Support compte actuellement un effectif de 12 000 hommes environ, qui sont fournis par les Alliés et les pays partenaires et qui sont répartis entre un pôle principal (Kaboul/Bagram) et quatre satellites (Mazar-i-Charif dans le nord, Herat dans l'ouest, Kandahar dans le sud et Laghman dans l'est).

Soutien financier des forces de sécurité afghanes

Les pays membres et les pays partenaires de l'OTAN continuent de jouer leur rôle pour ce qui est d'assurer le soutien financier des forces de défense et de sécurité nationales afghanes. Cet effort est mené au moyen du fonds d'affectation spéciale de l'OTAN pour l'armée nationale afghane (ANA), qui est l'un des trois mécanismes de financement permettant à la communauté internationale de fournir son soutien financier aux forces et institutions de sécurité afghanes, les deux autres étant le fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOTFA), administré par le Programme des Nations Unies pour le développement, et l'« Afghanistan Security Forces Fund » (ASFF) des États-Unis. Le LOTFA sert à financer les traitements des fonctionnaires de la police et de la justice et à développer les capacités du ministère de l'Intérieur. L'ASFF est quant à lui régi par un arrangement bilatéral entre les États-Unis et l'Afghanistan, et il sert à couvrir les dépenses d'équipement et de fonctionnement des forces de sécurité afghanes.

Comme convenu au sommet de l'OTAN à Chicago, en 2012, le fonds d'affectation spéciale pour l'ANA, créé en 2007, a été adapté pour en renforcer la flexibilité, la transparence, l'efficacité financière et le respect de l'obligation de rendre compte, et pour l'assortir de mesures anticorruption.

Les mesures prises prévoient notamment ce qui suit :

- le fonds d'affectation spéciale adapté pour l'ANA continuera d'être employé en premier lieu pour l'armée nationale afghane, mais il permettra toujours, grâce à sa souplesse d'utilisation, d'assurer, au besoin, le financement d'autres éléments des forces de sécurité nationales afghanes ;
- les ressources seront affectées au fonds conformément au plan des besoins relatifs aux forces de sécurité afghanes, qui sera élaboré par les autorités afghanes ;
- les États-Unis continueront de gérer le fonds jusqu'en 2017 ; l'éventuelle prolongation de ce mandat au-delà de 2017 dépendra de décisions ultérieures ;
- l'utilisation du fonds d'affectation spéciale adapté pour l'ANA sera régie par un plan annuel, qui comprendra une estimation des coûts ainsi qu'une indication des échéances et des objectifs de performance ;
- la gestion et l'utilisation du fonds d'affectation spéciale adapté pour l'ANA feront chaque année l'objet d'un audit ;
- un conseil d'administration du fonds sera établi pour en assurer le suivi et veiller à ce qu'il soit régi par des principes d'efficacité, d'intégrité financière et de compte rendu ; ce conseil sera composé de représentants des pays donateurs et du gestionnaire du fonds. Le conseil d'administration du fonds d'affectation spéciale pour l'ANA a tenu sa réunion inaugurale le 1er septembre 2014 à Bruxelles.





À ce jour, les contributions au fonds d'affectation spéciale pour l'ANA dépassent un milliard de dollars. De plus, les Alliés et les pays partenaires de l'OTAN ont confirmé qu'ils s'engageaient à verser, pour la fin 2017, quelque 450 millions de dollars par an au titre de ce fonds. C'est principalement au gouvernement afghan qu'incombe la responsabilité du soutien financier des forces de sécurité nationales afghanes. Au sommet de Chicago, les autorités afghanes ont accepté d'apporter au moins 500 millions d'euros par an dans un premier temps, leur contribution devant augmenter progressivement au fil du temps. Elles se sont engagées à assumer pleinement, en 2024 au plus tard, la responsabilité financière du soutien à fournir chaque année aux forces de sécurité nationales.

Partenariat durable OTAN-Afghanistan

Au sommet de l'OTAN tenu en 2014 au pays de Galles, l'Afghanistan, l'Alliance et les partenaires d'opération de Resolute Support sont convenus de renforcer le partenariat durable avec l'Afghanistan en intensifiant la coopération pratique, y compris pour le renforcement des capacités des institutions de sécurité afghanes, et en lançant un dialogue politique et des consultations régulières sur une série de sujets d'intérêt mutuel. Le 2 décembre 2014, le président Ghani et le chef de l'exécutif Abdullah ont rencontré les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et des partenaires d'opération de Resolute Support, et ensemble, ils sont convenus de mettre en place une équipe spéciale de haut niveau chargée de promouvoir le partenariat durable. À la réunion qu'ils tiendront à Antalya (Turquie) le 13 mai 2015, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN approuveront les directives et principes pour le renforcement du partenariat durable avec l'Afghanistan. Ils lanceront de nouveaux travaux en prévision de l'établissement, dans ce pays, d'une présence temporaire sous direction civile après la fin de la mission Resolute Support. Il s'agirait d'une présence légère visant à soutenir plus avant le renforcement des capacités et le développement des institutions de sécurité afghanes. Cela confirme l'importance stratégique de l'engagement de l'OTAN en Afghanistan et souligne plus encore l'engagement envers les partenariats mondiaux dont il est question dans le concept stratégique 2010 de l'OTAN.



La déclaration sur un partenariat durable a été signée par l'Alliance et le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan au sommet de l'OTAN tenu en 2010 à Lisbonne. Ce partenariat fournit un cadre pour des consultations politiques et une coopération pratique à long terme entre l'OTAN et l'Afghanistan à partir de 2015.

Le partenariat durable inclut une série d'activités de coopération et de programmes approuvés auxquels l'Afghanistan peut participer. Un grand nombre de ces programmes visent à renforcer les capacités, y compris la formation militaire professionnelle, comme le programme OTAN pour le développement de l'intégrité (BI) et le programme de renforcement de la formation « défense ». Plus précisément, le programme BI offre à l'Afghanistan des outils pratiques permettant de développer l'intégrité et la transparence, de faire respecter l'obligation de rendre compte et de réduire le risque de corruption dans les secteurs de la défense et de la sécurité. La coopération pratique porte également sur le soutien au processus de normalisation du secteur de l'aviation, les plans civils d'urgence et la préparation aux catastrophes, ainsi que la poursuite des activités de diplomatie publique. D'autres domaines de coopération pourraient être ajoutés ultérieurement.

Fin de la FIAS

La fin 2014 a marqué l'achèvement de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). La FIAS avait été mise sur pied en 2001, à la demande des autorités afghanes et dans le cadre d'un mandat du Conseil de sécurité de l'ONU. Sa mission consistait à aider les autorités afghanes à assurer la sécurité et à constituer de nouvelles forces de sécurité nationales, afin que l'Afghanistan ne puisse plus jamais redevenir un sanctuaire pour les terroristes.

Ce pays, aujourd'hui, n'est plus un refuge pour le terrorisme. Plus de 350 000 membres des forces de sécurité nationales afghanes (ANSF) assument l'entière responsabilité de la sécurité dans l'ensemble de l'Afghanistan, comme convenu avec les autorités afghanes au sommet de l'OTAN tenu à Chicago en 2012 et comme réaffirmé au sommet de l'OTAN tenu au pays de Galles en 2014.

L'Afghanistan reste confronté à de nombreuses difficultés, notamment sur le plan de la sécurité. Comme convenu avec les autorités afghanes, l'OTAN maintient son engagement à l'égard de l'Afghanistan après 2014.

Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias – Centre d'opérations médias (MOC)

Tél. : +32(0)2 707 1010/1002

E-mail : mailbox.moc@hq.nato.int

www.nato.int